

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT
Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGONON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU,
Arnaud POIRAUT

Excusés/Pouvoir : Charles BARRIBAUD pouvoir à Véronique GILBERT, Marie-Noëlle BEAUDET

Date de la convocation : 8 septembre 2021

Ordre du jour :

- remboursement des frais de repas de l'adjoint technique lors des journées de formations
- remboursement visite poids-lourd
- suppression de la régie de recettes encaissement des produits des salles communales
- cimetière : jardin du souvenir
- parcellaire communal
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2021, soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DE L'ADJOINT TECHNIQUE LORS DE JOURNEES DE FORMATION :

Délibération : 049-16-09-2021

Lors du conseil municipal du 8 juillet 2021, les formations suivantes ont été validées :

- formation engins de chantier (mini-pelle) – 20 et 23 septembre ECF de la Crèche
- formation conduite de plate-forme élévatrice – 27 et 28 septembre ECF de Parthenay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le remboursement des frais de restauration à l'adjoint technique sur présentation du ticket repas.

Voix : 10 « Pour »

• REMBOURSEMENT VISITE POIDS LOURD :

Délibération : 050-16-09-2021

Le permis poids lourd de l'adjoint technique est à renouveler. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rembourser les frais de la visite médicale à l'agent.

Voix : 10 « Pour »

• FINANCES – CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES :

Délibération : 051-16-09-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.22,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret 97-1259 du 29 novembre 1997 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,

Vu la délibération du 2 mai 2007,

Vu l'arrêté du 25 mai 2007,

Considérant que la collectivité ne désire plus avoir de régie pour l'encaissement des produits de locations de salles communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- la SUPPRESSION de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de locations de salle communales à partir du 1^{er} septembre 2021

La présente décision sera transmise au comptable du Trésor Public en charge de la collectivité.

Voix : 10 « Pour »

• **CIMETIERE-JARDIN DU SOUVENIR :**

Madame le Maire fait lecture, à l'assemblée, d'un courrier émanant d'une administrée : suite à la dispersion de cendres au jardin du souvenir, il est demandé de mettre près de l'inscription du défunt une photo. Sur le principe, les membres acceptent cette requête, mais demandent que le format de la photo soit de la hauteur de l'écriture. A voir avec les pompes funèbres Berson qui exécutent les travaux.

• **PARCELLAIRE COMMUNAL :**

Délibération : 052-16-09-2021

Une administrée souhaite donner à la commune les parcelles C 968 et 969 (parcelles servant à la voirie communale), route de la Ronfrère.

Après renseignements pris auprès de l'office notarial de Secondigny, les dites parcelles peuvent être considérées comme une rétrocession de parcelles servant à la voirie communale. Afin d'assurer la sécurité juridique de cette transaction, celle-ci peut être à l'euro symbolique, dispensée de versement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la rétrocession des parcelles C 968-969 à la commune à l'euro symbolique, dispensée de versement
- ACCEPTE la participation financière liée aux frais notariés afférents à ce dossier
- AUTORISE Madame le Maire à se rendre à l'office notarial de Secondigny et à signer tous les documents administratifs relatifs à cette transaction. Si Madame le Maire ne peut être présente, accepte de se faire représenter par l'un des adjoints

Voix : 10 « Pour »

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Compteurs Linky :

Madame le Maire laisse la parole à Arnaud Poirault, chargé d'affaires auprès de Gérédis. Ce dernier présente à l'assemblée l'avancée du déploiement des compteurs Linky et annonce la pose en 2025 pour la commune de le Retail. Le prestataire en charge de la pose est OTI France Services.

Invitations :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Les administrateurs, salariés et adhérents du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres fêtent le 40^{ème} anniversaire de l'association au Logis de la Forêt le samedi 25 septembre 2021. Programme de la journée : 15h sortie ornithologique – 18h30 discours suivis d'un apéritif (Pass Sanitaire obligatoire). Une invitation a été adressée à Madame le Maire. Cette dernière ne pouvant s'y rendre, Henriette Beudet sera présente à cette manifestation.

Radio Gâtine

Assemblée Générale le mercredi 6 octobre 2021 au théâtre du Palais des Congrès de Parthenay. Jean-Pascal Guiot sera représentant de la commune.

Travaux :

- terrain de boules : Philippe a commencé les travaux de terrassement du jeu de boules
- Chemin menant au dépôt ferraille : ce dernier a été recouvert de touvenant pour éviter qu'il ne soit dégradé lors du passage des véhicules
- Barrière menant à l'amphithéâtre : Philippe a réalisé et mis en place une barrière pour se rendre à l'amphithéâtre

- Têtes de buses au lieudit les Gâts : suite aux travaux de voirie réalisés au lieudit les Gâts, Rémy Neau, chargé de voirie, informe l'assemblée que les têtes de buses vont être réalisées
- Achat Ecopal : afin de canaliser l'écoulement des eaux de pluie qui se déverse au niveau de l'atelier de maçonnerie Bernard, au lieudit les Gâts, il est décidé que la commune fasse l'achat d'écopal et la pose par Yannick Bernard

Clôture bardage bois au Logis de la Forêt :

Délibération : 053-16-09-2021

Lors de la location du 7-8 août 2021 au Logis de la Forêt, la clôture bardage bois, a été endommagée par des enfants (sinistre vu avec les utilisateurs lors de l'état des lieux retour). Après vote des membres présents (6 voix « Pour », 4 voix « Contre »), il est décidé de facturer 2heures, temps passé pour la remise en état de la clôture, au taux horaire de l'adjoint technique.

Prochaine réunion de conseil : jeudi 21 octobre 2021, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Excusé/Pouvoir

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET
Excusée

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAUT